

Patay, le 9 juillet 2019

La Principale  
du collège Alfred de Musset

aux

Responsables légaux  
des élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

**Objet : rentrée scolaire 2019-2020**

➤ **Rentrée des élèves**

Les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> effectueront leur rentrée scolaire le mardi 3 septembre 2019 de 8h30 à 17h00.

➤ **Documents à fournir :**

Au professeur principal :

- copie de l'assurance scolaire

Au secrétariat de direction :

- en cas de séparation ou divorce : fournir copie du jugement concernant la garde des enfants (si celui-ci ne nous a pas été transmis)
- en cas de garde alternée : fournir le planning

NB : Je rappelle que pour tout déménagement survenu au cours de l'année 2019 et à venir, vous devez obligatoirement fournir un justificatif de domicile pour que le changement d'adresse puisse être pris en compte. Parallèlement, merci de nous tenir informés en cas de changement de coordonnées téléphoniques.

➤ **les documents suivants vous seront remis au cours du mois de septembre**

- circulaire « bourses »
- certificat de scolarité
- convention de stage pour les élèves de 3ème